



Doc. 12874
24 avril 2012

La protection de la liberté d'expression et d'information sur l'internet et les médias en ligne

Amendement¹ n° 3

M. Anvar MAKHMUTOV, Fédération de Russie, Groupe démocrate européen

A la fin du paragraphe 3, ajouter les mots suivants :

« L'Assemblée condamne fermement l'abus de la liberté d'information à des fins de propagande et de désinformation de l'opinion publique de certains pays et de la communauté internationale. »

Note explicative

Le rapport salue les efforts déployés par les internautes, dans l'« intérêt public », pour révéler des cas de dysfonctionnement du pouvoir, de corruption et de criminalité organisée, mais reste silencieux sur les dangers et les effets négatifs liés à l'utilisation d'internet uniquement à des fins de propagande et de manipulation, pratiques qui deviennent de plus en plus problématiques dans les relations entre Etats et conduisent objectivement à l'éclatement du cyberspace.

Déposé par:

MAKHUTOV Anvar, Fédération de Russie, GDE
BELYAKOV Anton, Fédération de Russie, NI
SIDYAKIN Alexander, Fédération de Russie, GDE
SOLONIN Yury, Fédération de Russie, GDE
SUDARENKOV Valeriy, Fédération de Russie, SOC

1. 2012 - Deuxième partie de session

